

Le Tarif de base est calculé en fonction de votre revenu (N-2) et de votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille).

Merci de vous référer au document transmis en début d'année civile ou de vous rapprocher du secrétariat :

**Mail : [secretariat3@pep28.asso.fr](mailto:secretariat3@pep28.asso.fr) - Tel : 02 37 31 29 35**



**DATE LIMITE D'INSCRIPTION  
ET D'ANNULATION :**

**06 DÉCEMBRE 2024**

**SOUS RESERVE DE PLACES DISPONIBLES**



**POUR TOUTE INSCRIPTION EFFECTUEE SUR CETTE FICHE, LE MONTANT EST DU EN TOTALITE AUX PEP 28** (que l'enfant ait été présent ou non, sauf en cas d'absence pour maladie sur présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours). De plus, l'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 : [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)

*Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible **accompagnée du règlement.***

**Encaissement des règlements sur la semaine du 23/12/2024, possibilité de faire plusieurs chèques à la réservation avec indication d'encaissement au dos des chèques, premier encaissement à compter du 23/12/2024.**



# Accueil de Loisirs

## Fin d'Année 2024



**la structure sera ouverte de 7h00 à 19h00.**

**L'accueil des enfants se fait entre 7h00 et 9h00,  
et les départs entre 17h00 et 19h00.**

**FERMETURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS LE  
24/12/2024 à 17H30**

Pour les enfants qui n'ont pas fréquenté les ALSH depuis la rentrée de septembre 2024, **un dossier d'inscription complet est à remplir** et à envoyer en même temps que les réservations pour les vacances d'automne.

**Dossier téléchargeable sur le site des PEP28**

[www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)

# Vacances de fin d'Année 2024

du 23 au 24/12/2024 et du 02 au 03/01/2025

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ titulaire de l'autorité parentale.

Demeurant à : \_\_\_\_\_

Désire inscrire mon fils, ma fille \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

## Auneau Bleury Saint Symphorien

(Ecole COURSAGET, Place du Champ de Foire - Tel 02 37 31 76 67)

*Cocher les jours réservés*

	<b>Lundi 23/12/24</b>	<b>Mardi 24/12/24</b>
<b>Semaine 1</b>		
	<b>Jeudi 02/01/25</b>	<b>Vendredi 03/01/25</b>
<b>Semaine 2</b>		

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI à fournir si pas déjà en notre possession) :

**Je règle en : (indiquer le montant)**

Chèque : \_\_\_\_\_ n° du/des chèque(s) \_\_\_\_\_

CESH 2024 / ANCV : \_\_\_\_\_  Espèces : \_\_\_\_\_

CB (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)

**Nous prendrons en compte que les inscriptions accompagnées du règlement.  
Toutes les inscriptions sans règlement se verront refusées et les familles averties.**

Date + signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :

**Inscription hors délai (8jours avant le jour J) tarif de base + 20% (compris entre 8.57 € et 20.99 €)**

• Famille résidant au sein de la CCPEIDF et Umpeau (tarif avec repas) :  
= tarif de base (compris entre 7.14 € et 17.49 €) ..... x ..... journée(s) = ..... €

• Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (tarif avec repas) :  
= tarif unique 24.49 € ..... x ..... journée(s) = ..... €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90 €/journée = - 3.90 € x ..... journée(s) = ..... €

**TOTAL** (montant à régler) = ..... €

**Pour les inscriptions aux vacances de fin d'année, nous vous rappelons que les enfants habitants sur le territoire de la Communauté de Communes de la CCPEIDF sont prioritaires.**

Nous attribuerons les places disponibles aux enfants extérieurs à la Communauté de Communes à compter du 06/12/2024 (date butoir d'inscription) et dans l'ordre de réception des demandes.

